

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juin 2021, après convocation légale adressée le 2 juin 2021, en présence de 12 membres (+ 3 procurations), sous la présidence de M. Hubert VIGNAU, Maire.

CAMPS-GUIRAN Flavien est désigné secrétaire de séance. M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 29 avril 2021. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire décide d'ajourner la question portant sur les Travaux d'accessibilité du cimetière.

1- ISOLATION DES COMBLES DE LA MAIRIE

Sur les conseils du SDEPA dans le cadre du Conseil en Energie partagée, afin d'améliorer l'isolation thermique de la mairie, M. le Maire propose la réfection de l'isolation des combles perdus de la mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise ETXE EKOLOGIA basée à ASSAT, pour un montant de 1 704 €TTC.

2- SDEPA PROGRAMME « ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE BATIMENTS COMMUNAUX 2021 » AFF N° 21ISO027 : COMBLES DE L'ECOLE

Sur les conseils du SDEPA dans le cadre du Conseil en Energie partagée, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a demandé de procéder à l'étude des travaux d'Isolation des combles de la classe maternelle et de la salle de repos de Ecole.

Les travaux, confiés à l'Entreprise ISOWECK, s'élèvent à 1 466.40 €TTC. Seuls 123.55 € seront à la charge de la Commune.

3- SDEPA PROGRAMME « ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE BATIMENTS COMMUNAUX 2021 » AFF N° 21ISO029 : COMBLES DU FOYER

Sur les conseils du SDEPA dans le cadre du Conseil en Energie partagée, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a demandé de procéder à l'étude des travaux d'Isolation des combles de la petite salle du Foyer.

Les travaux, confiés à l'Entreprise ISOWECK, s'élèvent à 839,40 €TTC. Seuls 103,10 € seront à la charge de la Commune.

4- SDEPA PROGRAMME « ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE BATIMENTS COMMUNAUX 2021 » AFF N° 21ISO028 : COMBLES DU LOGEMENT DE L'ECOLE

Sur les conseils du SDEPA dans le cadre du Conseil en Energie partagée, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il lui a demandé de procéder à l'étude des travaux d'Isolation des combles du Logement de l'école.

Les travaux, confiés à l'Entreprise ISOWECK, s'élèvent à 831,87 €TTC. Seuls 22,00 € seront à la charge de la Commune.

5- APGL : ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL VOIRIE RESEAUX AMENAGEMENT

Le Maire rappelle que la Commune d'Angaïs s'est dotée de services d'expertise et de conseil auprès de l'APGL : il s'agit du Service Intercommunal Administratif, du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, du Service Intercommunal du Numérique et du Service Intercommunal Territoires Urbanisme.

Le Service Intercommunal Voirie Réseaux Aménagement fournit, tant à lui, une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers. L'adhésion à ce service serait très intéressante en vue notamment du projet d'aménagement de l'entrée de bourg rue du Pic du Midi et de l'enfouissement de ses réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le SIVRA. Le coût de l'abonnement est de 1.58€/habitant/an soit environ 1 400€/an.

6- REVISION DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Le Maire rappelle que par délibération du 21 janvier 2021, a été décidé la prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 30 novembre 2010.

Plusieurs devis de bureaux d'études pouvant apporter une assistance technique et administrative à la Commune pour la révision du P.L.U. ont été examinés. Le Maire propose de retenir l'offre la mieux disante, qui s'élève à 31 414 €. Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, à la majorité avec 14 voix Pour, et 1 voix Contre, décide de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL.

7- CDG64 : PROCEDURE DE SIGNALEMENT ET DE TRAITEMENT D'ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Afin de permettre aux collectivités concernées de remplir cette nouvelle obligation et dans le cadre de la cotisation additionnelle déjà versée, le CDG 64 propose de confier cette mission à Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, déjà désignée comme référent déontologue par le Président du CDG 64.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention Référent signalement et traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.

8- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME PRECHNER ADJOINT D'ANIMATION CONTRACTUEL 2021-2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme PRECHNER : adjoint d'animation - 20,32 heures annualisées par semaine - pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 - rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 354, majoré 332).

9- RENOUELEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME LAMAND ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL 2021-2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler le contrat de travail de Mme LAMAND : adjoint technique – 15,55 heures annualisées par semaine - pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 - rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 354, majoré 332).

10- SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MME COULAT ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL 2021-2022

Afin de remplacer Mme Sandra DI GIACOMO dont le contrat de travail expire le 31 août 2021, sachant qu'elle ne souhaite pas le voir reconduire,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter Mme COULAT Catherine en tant qu'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet, pour 3,20 heures annualisées par semaine (2h de ménage par semaine à la mairie, 8h de ménage à la cantine à chaque vacances scolaires et 20 h de ménage à la cantine aux vacances d'été), pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021 et une rémunération basée sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de rémunération (indice brut 354, majoré 332

11- INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires (heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail). Cela concerne les cadres d'emplois de Rédacteur, Adjoint administratif, Adjoint technique, Adjoint d'animation et d'ATSEM.

Il décide de compenser les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires, à la libre appréciation de l'autorité territoriale.

12- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

M. le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions 2021 des associations locales. Le Conseil Municipal, à la majorité avec 14 voix Pour, et 1 Abstention, décide d'accorder, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

- Foyer Rural	1 100 €
- Est Béarn Basket	1 100 €
- AVEC	400 €
- ACCA	100 €
- Les Anciens Combattants	100 €
- BOEVL Rugby	200 €
- Secours catholique français de Nay	100 €
- Amicale des Sapeurs-pompier du Pays de Nay	100 €

13- PLAN DE RELANCE ECOLE - CONTINUITE PEDAGOGIQUE : APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES - DEVIS DES EQUIPEMENTS NUMERIQUES

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2021, le Conseil municipal a décidé de répondre favorablement à l'appel à projets lancé par l'Etat au titre du « socle numérique dans les écoles élémentaires », en présentant un dossier de candidature. Notre candidature a été retenue.

Après examen par la commission de plusieurs devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

-pour le volet Equipement : la proposition de l'entreprise ACTUELBURO ORTHEZ, pour l'achat de 2 vidéoprojecteurs numériques et de 16 tablettes/casques pour un montant de 10 170.20 €TTC. Dépenses subventionnables.

-pour le volet Services et Ressources : la proposition de l'entreprise ACTUELBURO ORTHEZ, pour en assurer la maintenance pour un montant de 568.80 €TTC. Dépenses subventionnables.

-pour l'installation électrique spécifique : la proposition de l'entreprise SEGA ANGAIS, pour un montant de 3 324.60 €TTC. Dépenses en partie subventionnables.

L'achat des logiciels nécessaires sera réalisé en suivant.

14- REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

M. le Maire propose au Conseil municipal de ré étudier les tarifs du service de la cantine et de la garderie.

Considérant l'augmentation du prix du repas appliquée annuellement à la Commune par notre prestataire le traiteur LURO, celle des frais divers relatifs aux services cantine et garderie et au fait que les tarifs pour les familles n'ont pas évolué depuis 2018, le Conseil Municipal, à la majorité, avec 14 voix Pour, et 1 Abstention, fixe, à compter du 1^{er} septembre 2021, le tarif du repas à la cantine à 4.45 € et le tarif de la garderie à 1.65 €.

Elections départementales et régionales :

Les bureaux de vote se tiendront exceptionnellement à la salle des fêtes, place du Prat. Leurs organisations ont été pensé pour les 2 tours les 20 et 27 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait à ANGAIS, le 14 juin 2021

Le Maire,

Hubert VIGNAU.